

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an Deux mil dix huit, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE, LAGNEAU, VENIAT, BONNIAUD, CHATEAU, JACQUELIN, MARTIN, MONEYRON, VALLET.

ABSENTEES EXCUSEES :

ABSENTE : Madame VERNAUDON et Madame DESCOINS

POUVOIR : néant

SECRETAIRE : Monsieur LAGNEAU

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

• Entretien de bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Cantine Scolaire située au 19 rue de Banville nécessite des travaux importants pour garantir la sécurité des usagers et pour rendre ce lieu plus adapté à sa fonction (Coût de 46 949€TTC) et que la Salle des fêtes située au 22 rue de Banville nécessite aussi des travaux d'isolation thermique et d'entretien (Coût de 21 539€TTC). De ce fait, divers devis ont été demandés aux artisans.

La commune peut prétendre à diverses subventions pour 2018 : auprès du Conseil Départemental de l'Allier à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux, auprès de la Préfecture de l'Allier à hauteur de 30 % du montant hors taxes, 20% auprès de la Communauté d'Agglomération et auprès de la Région.

Afin de déposer ces demandes, le conseil municipal doit délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de déposer ces quatre demandes de subventions.

III-DELIBERATIONS D'EVOLUTION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les nouvelles charges de la Communauté d'Agglomération de Moulins évoluent encore au vue de la Loi NOTRe, de ce fait il faut délibérer sur deux point : 1-sur la mutualisation et ses charges voté au cours de la réunion du 27 novembre 2017 et 2-sur le transfert des charges des aires d'accueil pour les gens du voyage sur les communes de Moulins et Yzeure.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la note descriptive et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les deux délibérations.

IV -CONVENTION AVEC LE SIAEP

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le fait que l'entretien des poteaux incendie sont à la charge de la Commune.

Afin de palier à cet entretien, une convention est proposée à la commune de Saint Ennemonde par le SIAEP de Trévol en vue de cet entretien sur environ une vingtaine de poteaux incendie.

Le coût annuel de cet entretien est de 35€ par poteau.

Le conseil Municipal prend connaissance de ladite convention entre le SIAEP et la Commune de Saint Ennemonde et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

V- CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre des Ressources Techniques du Conseil départemental nous demandant de bien vouloir , à compter de ce jour, signer une convention accordant le droit au travailleurs sociaux d'être accueillis à la Mairie pour exercer leur approche sociale de manière officielle et avec un matériel à disposition (photocopieurs, internet, bureau, téléphone).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, approuve à l'unanimité, la signature de cette convention afin de garder cette aide sociale au sein de la Commune.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Une lettre du Préfet en date du 13 février 2018 nous annonce qu'il accepte la démission de Monsieur GARNIER Eric comme 3ème adjoint et conseiller municipal en raison de son départ de la Commune.
- L'inspecteur Académique a confirmé la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018. Toutefois, des accords, avec les communes voisines, pourraient être trouvés en vue de la mise en place d'une convention.
- Le Conseil Municipal déplore et s'insurge sur ce projet de fermeture, conscient toutefois que certains enfants ne fréquentant pas l'école de Saint Ennemonde, ce qui réduit les effectifs et entraîne de ce fait la décision de l'Inspection Académique.
- L'état de la route dans la traversée du bourg est évoqué. Le Conseil Départemental a été avisé, des techniciens se sont déplacés et feront le nécessaire dès que possible suivant les conditions météorologiques.
- Une parcelle de 16 M2 comprise dans le terrain du fait du Multiservice faisant l'objet d'un don de la part des Consorts DURANTIN. Il existe un contentieux entre les services de la Préfecture de l'Allier au sujet des termes de la délibération prise par le Conseil Municipal qui a accepté ce don. Il y aurait lieu de modifier la délibération par les termes "à l'euro symbolique" et "non un don". Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- Le Conseil observe que des dérogations de permis de construire sont accordés hors de la zone constructible de la carte communale seraient étudiées. Un cas dérogatoire autorisé

par la législation en concordance avec la carte communale de la Commune de Saint Ennemon.

- Des acacias et des branches d'arbres présenteraient des risques sur certaines voies communales. Le Maire rappelle qu'il appartient à chacun de couper arbres et branches qui présenteraient un danger à la circulation des véhicules sur les voies communales.

L'ordre du jour est épuisé, plus aucune remarque n'est faite, la séance est levée à 21h15.